



Appel à Projet 2022 – SEA-EU-search

Règlement

Article 1 : Principe général

L'UBO a lancé en 2020 un nouveau dispositif destiné à initier de nouvelles¹ collaborations avec des chercheur.se.s des 5 universités partenaires de l'alliance SEA-EU². L'objectif est de soutenir l'émergence de coopérations entre chercheurs, en adéquation avec les 2 thématiques centrales de SEA-EU : Développement durable ou Identité européenne.

Cet appel à projets SEA-EU-search vise à accompagner des initiatives de recherche qui soutiendront la dynamique globale d'ouverture européenne de l'université.

Les projets présentés devront être en cohérence avec les missions de l'UBO et les valeurs portées par l'alliance SEA-EU³.

Article 2 : Modalités et calendrier du 4^{ème} appel à projets SEA-EU-search

Cet appel à projets est ouvert à tous les chercheur.se.s et enseignant.e.s-chercheur.se.s appartenant à une unité de recherche de l'UBO ou pour laquelle l'UBO est l'une des cotutelles. Le.la porteur.euse désigné.e est garant.e de sa coordination et de sa réalisation.

L'objectif reste le même, soutenir l'émergence de nouveaux projets mais également de renforcer les projets des 3 premières vagues qui auraient validé l'intérêt de cette nouvelle coopération. Le montant de la dotation allouée dépendra de la qualité du projet, des résultats attendus et des livrables proposés et du nombre de dossiers soumis (jusqu'à 10 000€ de frais de fonctionnement alloué par projet).

L'UBO pourra soutenir jusqu'à 60k€ de fonctionnement sur ce 4^{ème} appel. Les coûts éligibles sont : les mobilités, les consommables, les prestations extérieures, les coûts de stagiaires de M2. Les équipements et/ou les coûts de personnels sont des dépenses inéligibles.

Calendrier du 4^{ème} appel :

L'appel est ouvert depuis mi-novembre 2021.

L'évaluation des Projets se fera au fil de l'eau selon les dates des BCR, tous les 2 mois, jusqu'à épuisement de la dotation. Le dépôt de projet peut donc être fait en continu à compter du 1^{er} janvier 2022. Pour être évalué, le dossier doit être déposé 2 semaines avant la CR, soit

¹ Pour être considérée comme nouvelle, une collaboration ne doit pas avoir déjà donné lieu à publications conjointes dans les 5 dernières années.

² <https://sea-eu.org/> ; University of Cadix, University of Gdansk, Christian-Albrechts-Universität zu Kiel, University of Malta, University of Split

³ Mission [statement](#) du projet



respectivement avant le 25 janvier, le 22 avril et le 8 juin.

Article 3 : Dépôt de candidature

Pour candidater, les intéressé.e.s à l'appel à projets SEA-EU-search doivent :

1. Prendre connaissance du règlement de l'appel à projets
2. Compléter le [dossier de candidature](#), en anglais, comprenant notamment un lien vers un CV à jour en anglais et en ligne du porteur
3. Fournir les lettres d'engagements des partenaires européens (modèle disponible sur le site internet www.univ-brest.fr/sea-eu/menu/appel-a-projets)
4. Faire retour du dossier de candidature complet (au format pdf) en intitulant l'objet du mail « 2022-appel4-SEA-EU-search_candidature » à contact-sea-eu@univ-brest.fr

Article 4 : Critères d'éligibilité et d'évaluation du projet

Pour être considéré éligible, un projet doit comporter un représentant d'au moins 1 des 5 universités partenaires (lettre d'engagement à l'appui).

Tout projet éligible sera évalué selon les critères suivants :

- Qualité scientifique et originalité du projet
- Adéquation à l'une des thématiques SEA-EU : Développement durable, changements globaux et résilience ; Identité européenne et interculturalité
- Qualité et complémentarité du partenariat européen (un second partenaire parmi les 4 autres universités sera vivement apprécié)
- Potentiel du partenariat et du projet dans un contexte de lien Formation-Recherche
- Cohérence des activités envisagées avec le soutien financier et le temps restant jusqu'à la date limite de dépôt de l'appel visé
- Qualité générale de la candidature.

Article 5 : Sélection des projets

Les projets seront sélectionnés par le bureau de la Commission Recherche de l'UBO, complété de 2 personnalités qualifiées nommées par le Président de l'UBO. Les résultats seront transmis par mail aux porteurs de projet.

Article 6 : Bourse et réalisation du projet

Conditions d'utilisation

Les bourses ne pourront être utilisées que pour le projet dans le dossier de candidature et présentés dans le budget transmis par le lauréat au moment de la candidature. Le projet doit être réalisé et la bourse utilisée avant avril 2023.

Modalités de paiement et justification

Le lauréat s'engage à n'utiliser les fonds que pour la réalisation exclusive dudit projet, pour la nature des dépenses pour lesquels ils ont été attribués et dans les délais impartis.

Les dépenses seront engagées et suivies par la coordinatrice SEA-EU. Ces projets étant soutenus via un financement ANR, les lauréats s'engagent à fournir toutes les pièces permettant de justifier les dépenses réalisées. Le lauréat s'engage en outre à transmettre un



bilan d'activité (scientifique et financier) après sa réalisation.

Article 7 : Communication

L'UBO pourra effectuer des actions de communication autour des projets sélectionnés (site web, réseaux sociaux,...). Pour ce faire, suite à l'annonce des résultats, les lauréats s'engagent à réaliser, dans un délai de 30 jours, **une diapositive de synthèse** du projet, au format pdf, ainsi qu'un **bref résumé** (moins de 10 lignes) afin d'en assurer la communication. Ces deux documents devront être produits en 2 versions (une version en français et une version en anglais).

Enfin, les lauréats s'engagent à être ambassadeurs du projet SEA-EU (*a minima* promouvoir les universités partenaires auprès de leurs collègues et étudiants et insérer le logo SEA-EU dans leurs communications).